

Réunion de la Commission exécutive

avec les délégués des Fédérations internationales

Athènes, le 16 juin 1961, à 9 h. 30 (Salle du Sénat)

Présents: voir liste de présence, annexe N° 1.

Présidence: *M. Avery Brundage*, président du Comité International Olympique.

Ordre du jour, voir annexe N° 2.

M. Brundage souhaite la bienvenue aux délégués des Fédérations Internationales et leur présente individuellement les membres de la Commission Exécutive.

Le *Président* tient à mettre au point la question du programme des Jeux de Tokyo. Rien d'officiel n'a été décidé à ce jour. Aucune réduction n'a été prévue. La seule chose que demande le Comité International Olympique, c'est que soient inscrits au programme des Jeux des sports bien contrôlés.

M. Pierre Ferri (Fédération d'Escrime Internationale) déclare que sa fédération reste attachée au principe de l'amateurisme. Il approuve qu'un athlète doive avoir une occupation. Par contre, il estime que le nombre de 28 jours autorisés pour prendre part à des compétitions est trop limité. Il propose 6 semaines, pensant que les Fédérations Internationales devraient être autorisées à verser un manque à gagner à l'employeur de l'athlète. *M. Ferri* pense d'autre part qu'un maître d'armes, qui est donc professionnel en escrime, doit pouvoir être amateur dans un autre sport. On devrait reconsidérer ce problème, ainsi que la situation des enseignants. L'orateur parle en faveur des bourses pour les athlètes les moins favorisés financièrement. Il regrette ceux qui passent au professionnalisme après les Jeux et estime que l'on devrait biffer leurs noms du palmarès des Jeux. On pourrait également éliminer les disciplines dont les athlètes sont connus pour passer automatiquement au professionnalisme après les Jeux.

Le *Colonel Russell* (Boxe) estime qu'il n'est pas déshonorant pour un athlète de passer professionnel après les Jeux. On ne devrait pas tenir compte de tels cas.

M. Chesal (Cyclisme) s'élève contre les déclarations de *M. Ferri* et approuve celles du *Colonel Russell*. Ce n'est pas anti-réglementaire de passer professionnel après les Jeux; l'essentiel c'est que l'athlète soit amateur quand il y participe.

M. Barassi (Football) déclare que la Fédération Internationale de Football Amateur a réglementé l'amateurisme depuis six ans déjà. Il faut laisser le temps pour qu'une règle d'application devienne effective. La Fédération Internationale de Football Amateur a prouvé sa bonne volonté en acceptant les principes de l'olympisme. La responsabilité incombe aussi aux Comités Nationaux Olympiques, dont certains n'ont pas collaboré ni aide à notre tâche. C'est à eux qu'il appartient de surveiller et de contrôler le statut de l'amateur. L'orateur annonce que le nombre de professionnels dans le sport du football mondial oscille entre 0,2% à 2½%.

M. Brundage parle en faveur d'une plus étroite collaboration entre les Comités Nationaux Olympiques et les Fédérations Internationales. Ceci éviterait de nombreuses difficultés et malentendus. Il serait souhaitable que les réunions des Comités Nationaux Olympiques et des Fédérations Internationales se tiennent ensemble et il demande aux Fédérations Internationales de bien vouloir considérer ce problème.

M. Hodler (Ski) approuve les paroles de *M. Brundage* en ce qui concerne le problème de l'amateurisme. Il aimerait que les Fédérations Internationales puissent discuter le sujet avec la commission d'amateurisme du Comité International Olympique.

M. Ahearne (Hockey sur glace) a l'impression que nous voulons définir un sujet impossible à cerner. L'amateurisme est un état d'esprit. Toute réglementation est difficile à appliquer. On a envisagé des sanctions; dans ce cas celles-ci devraient être appliquées non pas à l'athlète, mais aux organes nationaux ou internationaux. La conception de l'amateurisme est au-dessus de toute loi. Il cite un plan d'investissement financier en faveur des Jeux de Tokyo, et il estime que cet exemple qui se déroule au Japon est malheureux.

PROGRAMME DE TOKYO

M. Brundage propose d'accepter les vues du Comité Japonais et de fixer les épreuves de natation, comme à Rome, en première semaine et l'athlétisme en deuxième semaine. *M. Payne* (Athlétisme) déclare que le fait de placer l'athlétisme en 2^e semaine provoque des dépenses supplémentaires puisque les athlètes doivent rester sept jours de plus sur place. Il demande au Comité International Olympique d'agir avec prudence.

M. Ritter (Natation) déclare que dans le passé, la natation se déroulait au cours de la 2^e semaine. La trésorerie de la Fédération Internationale de Natation Amateur sera affectée si ces épreuves se déroulent en 1^{re} semaine, car elle organise toujours un gala après les Jeux à son profit. Il demande donc que la natation se déroule en 2^e semaine.

M. Ahaerne (Hockey sur glace) estime que le Comité Organisateur des Jeux devrait consulter les Fédérations Internationales au sujet des installations techniques. Celles de Squaw Valley, par exemple, n'étaient nullement satisfaisantes. Ce sont les Fédérations Internationales seules qui peuvent déléguer des personnes compétentes en matière d'installations.

M. Brundage répond que le Comité International Olympique délègue aux Fédérations Internationales toutes les questions techniques. Il proposera à la Session que les comités organisateurs des Jeux

prennent à leur charge les frais de déplacement et d'entretien de délégués techniques des Fédérations Internationales non seulement 15 jours avant le début des épreuves, mais lorsque les Jeux sont accordés à une ville, soit au début des installations.

M. Keller (Aviron) demande que les épreuves d'aviron se déroulent en première semaine. *M. Brundage* propose que les délégués de chaque Fédération Internationale discutent de ces problèmes avec les organisateurs japonais qui se trouvent à Athènes. Cette question avait du reste déjà été prévue par le Comité International Olympique.

Le *Colonel Russell* (Boxe) parle en faveur du maintien des hymnes nationaux et des drapeaux nationaux aux cérémonies protocolaires, et de maintenir ainsi une tradition. *M. Brundage* répond que ce sujet sera porté à l'ordre du jour de la Session.

M. Chesal (Cyclisme) estime qu'une amélioration devrait être apportée au transport des arbitres, juges et commissaires pendant les Jeux. Il faudrait prévoir des voitures en suffisance. *M. Brundage* approuve *M. Chesal* et saisit l'occasion pour faire un appel en faveur du choix des arbitres, des juges et des officiels.

M. Massard (Comité International Olympique) propose un jour de repos après la cérémonie d'ouverture des Jeux, ceci afin d'éviter une trop grande fatigue à certains athlètes qui doivent disputer des épreuves le lendemain. Ainsi tous les athlètes pourraient prendre part à la cérémonie d'ouverture.

JEUX RÉGIONAUX

M. Brundage donne un aperçu sur les Jeux Régionaux existant actuellement dans le monde, et qui sont placés sous le patronage du Comité International Olympique. *M. Payne* (Athlétisme) estime que ces Jeux deviennent de plus en plus impossibles à contrôler. Ils demandent un grand effort aux Fédérations Internationales. Il propose en outre qu'avant de leur donner le patronage, le Comité International Olympique devrait s'assurer qu'il n'existe pas de discrimination contre un pays de cette région. Il cite le cas où la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur a dû refuser son accord sur l'organisation d'épreuves d'athlétisme, précisément pour cette raison. Il y a trop de Jeux Régionaux dont certains n'ont aucune valeur sportive et ne répondent à aucune nécessité. *M. Brundage* approuve les déclarations de *M. Payne* et déclare qu'il existe des pays qui, au cours d'une Olympiade, participent jusqu'à trois Jeux Régionaux ainsi qu'aux Jeux Olympiques. C'est abusif. Le *Président* rappelle qu'il existait une coutume selon laquelle un pays, participant à des Jeux Régionaux, ne pouvait plus participer à d'autres Jeux semblables.

M. Libaud (Volley-ball) déclare que ces Jeux devraient être uniquement géographiques. Afin d'éviter qu'un pays participe à plusieurs de ces Jeux, on pourrait établir un calendrier prescrivant que tous ces Jeux doivent avoir lieu à la même époque.

M. Ritter (Natation) vient d'apprendre que l'on a l'intention d'organiser des Jeux Pan-Pacifiques à Honolulu.

LIMITATION DES INSCRIPTIONS

M. Brundage déclare que le Comité International Olympique désire que les épreuves des différents sports aux Jeux soient organisées convenablement. De ce fait un abus dans le nombre des inscriptions est néfaste et techniquement parlant, quelquefois impossible. Il appartient donc aux Fédérations Internationales de contrôler ces entrées sérieusement avant que nous rencontrions de sérieuses difficultés. Il rappelle le projet Ekelund, qui accorde à chaque Fédération Internationale un nombre déterminé d'athlètes, laissant aux dites fédérations le soin de s'organiser elles-mêmes.

M. Ahaerne (Hockey sur glace) déclare que, conformément à l'art. 24 des Règles olympiques, il appartient aux Comités Nationaux Olympiques d'adresser les inscriptions aux organisateurs des Jeux. Sur ce sujet, les Fédérations Internationales ne sont pas consultées et il est regrettable qu'elles ne puissent intervenir. Il cite quelques cas dans le sport du hockey sur glace où des équipes ne purent participer parce que le Comité National Olympique de leur pays les en empêche pour des raisons qui nous échappent. *M. Brundage* rappelle à ce sujet que conformément aux Règles olympiques, les Comités Nationaux Olympiques sont composés dans leur majorité de délégués des fédérations nationales qui sont placées sous la juridiction des Fédérations Internationales. Ces dernières ont donc un contrôle effectif si elles le désirent.

M. Barassi (Football) estime que les sports d'équipe font un effort particulier pour les Jeux. Ainsi en football, et en vue des Jeux de Rome, la Fédération Internationale de Football Amateur avait en mains 52 inscriptions. Il a fallu 18 mois d'épreuves éliminatoires pour arriver finalement à mettre sur pied un tournoi olympique limité à 16 équipes.

M. Abe (Natation) demande, au nom de la Fédération Internationale de Natation Amateur, de rétablir le nombre d'entrées de 2 à 3, comme ce fut le cas avant les Jeux de Rome. En 1960, on a constaté que le nombre de participants était relativement faible. Il demande aussi l'adjonction de nouvelles épreuves, qui a été soumise au Comité International Olympique.

PROPOSITIONS DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

M. Brundage passe en revue les propositions (annexe N° 3) présentées par les Fédérations Internationales et déclare que celles-ci seront soumises à la Session du Comité International Olympique la semaine prochaine. A cet effet on entend différents délégués exprimer ou défendre leur point de vue.

Au sujet de l'inclusion de membres *ex-officio* au sein du Comité International Olympique, *M. Brundage* déclare que le Comité International Olympique doit être indépendant. Il est limité par sa charte. Le fait d'accepter une proposition tendant à la nomination de membres *ex-officio* provenant des Fédérations et des Comités Nationaux Olympiques tendrait à faire du Comité International Olympique un Sénat de plus de 200 membres, ce qui serait néfaste et le travail du Comité International Olympique s'en ressentirait.

M. Brundage fait part à l'assemblée que le Comité International Olympique a déjà reçu le 50% des droits de télévision de Tokyo, dont la moitié sera tenue à la disposition des Fédérations Internationales de sports d'été. Innsbruck a versé jusqu'ici le 25% de ces droits, dont la moitié est tenue à la disposition des fédérations de sports d'hiver. La distribution sera faite lorsque la totalité de ces montants aura été versée par les organisateurs et conformément à un plan qui sera établi par le Marquis d'Exeter, Président de la Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur.

M. Sarrasin (Sports équestres) demande, au sujet de la règle 37, que le nombre des délégués techniques soit laissé à l'appréciation des Fédérations Internationales. *M. Brundage* se déclare entièrement d'accord avec cette suggestion, mais ajoute que deux délégués seulement doivent être indemnisés par les organisateurs. Tous les autres délégués des Fédérations Internationales ne seront pas indemnisés, et leur nombre n'est pas limité.

M. Thæni (Gymnastique) intervient en faveur du rétablissement du texte de la règle 34 concernant le remplacement d'un athlète blessé. *M. Brundage* déclare que ce fameux texte a été supprimé avant même d'avoir été effectif. *M. Thæni* serait d'accord qu'il ne fasse plus partie de la règle 34, mais que l'on autorise une réserve dans les équipes de gymnastique en plus des 6 athlètes prévus. *M. Brundage* préfère cette solution et la soumettra à la Session.

RÉSOLUTION DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES (Voir annexe N° 3)

M. Brundage déclare que ces résolutions seront soumises au Comité International Olympique la semaine prochaine et qu'il préavisera favorablement, au nom de la Commission Exécutive sur les points 1, 2, 3, 4, et 6. Quant au point 5, il appartiendra au Comité International Olympique de prendre une décision. *M. Ahaerne* (Hockey sur glace) déclare que sa fédération n'était pas représentée à la réunion des Fédérations Internationales d'hier, car il estime que cette assemblée était sans constitution. Il demande que les revenus de la télévision aux Jeux de 1964 soient partagés à parts égales entre les fédérations.

Le Comité Organisateur d'Innsbruck, représenté par le D^r Lugger et M. E. Fried, est introduit. Une seule question lui est posée par *M. Thofelt* (Union Internationale de Pentathlon Moderne): Êtes-vous disposé à organiser le Pentathlon Moderne d'Hiver à Innsbruck?

Réponse de *M. Fried*: oui pour le Biathlon.

La délégation autrichienne se retire.

M. Larsson (Tir) demande que le Comité International Olympique recommande au comité japonais d'inviter un délégué technique de chaque Fédération Internationale pour visiter les installations.

M. Chesal (Cyclisme) recommande l'adoption des deux nouvelles épreuves proposées, ce qui n'augmente pas le nombre des athlètes.

M. Libaud (Volley-Ball) propose que chaque Fédération Internationale soit reçue individuellement à la Session du Comité International Olympique,

à fin que chacune d'elles puisse exposer clairement son point de vue et ses arguments.

M. Barassi (Football) constate que selon les déclarations de *M. Brundage*, le Comité International Olympique peut supprimer du programme des Jeux des sports professionnels. Il aimerait demander au Comité International Olympique d'éviter de prendre une décision trop prompte et de ne pas risquer de commettre une injustice par l'usage de la force. Il ne faut pas supprimer un sport sans entendre la Fédération Internationale incriminée.

Une délégation des Jeux de Tokyo, composée du D^r Azuma, de MM. Atta et Abe, est introduite. *M. de Coquereumont* (Canotage) élève une vigoureuse protestation contre les déclarations des organisateurs de Tokyo au sujet de la suppression du canotage en 1964. En 1955, à Munich, les Japonais avaient promis un programme composé des 22 sports olympiques. Il n'admet pas aujourd'hui que Tokyo revienne sur des promesses formelles. Il demande que le canotage ne soit pas supprimé du programme, et que l'adjonction du nouveau sport qu'est le Judo ne Porte pas préjudice à d'autres anciens sports olympiques. Il n'existe aucune difficulté d'installations pour le canotage, puisqu'on utilise celles de l'aviron.

M. Ritter (Natation) aimerait que chaque Fédération Internationale interdise à ses membres affiliés de rencontrer des fédérations nationales non affiliées. A ce sujet il cite quelques cas survenus au sein de sa fédération.

M. Scott (Yachting) demande que les dates des Jeux de Tokyo ne soient pas fixées en août ou septembre. *M. Brundage* répond que les organisateurs proposent le mois d'octobre. Le Comité International Olympique décidera la semaine prochaine.

M. Hodler (Ski) remercie le Président Brundage d'avoir si bien compris les désirs et les revendications des Fédérations Internationales. *M. Brundage* annonce que la prochaine réunion aura lieu en 1963. Sur sa demande les Fédérations Internationales déclarent qu'une séance d'un jour est suffisante, que l'endroit devrait se tenir en Europe et qu'il n'est pas désirable de tenir des réunions conjointes avec les Comités Nationaux Olympiques.

Le Président:

Avery Brundage

Le Chancelier:

Otto Mayer.

Annexe N° 1

Liste de présence — List of presence

Commission Exécutive du Comité International Olympique: — Executive Board:

M. Avery Brundage, Président

M. Armand Massard, Vice-Président

M. Bo Ekelund

D^r Karl Ritter von Halt

D^r Ryotaro Azuma

D^r Ferreira Santos

Assistant du président: S. E. Mohammed Taher.

Absents: Marquis d'Exeter

Sir Arthur Porritt.

Fédérations Internationales:
International Federations:

Athlétisme:	M. D.T. Pain
Aviron:	M. Thomas Keller M. Charles Riolo
Basket-Ball:	M. William Jones
Bobsleigh:	M. Amilcare Rotta M. Marcel Leclef
Boxe:	Col. R.H. Russell M. Nikivorov Denisov
Canotage:	M. Ch. de Coquereumont
Cyclisme:	M. Adriano Rodoni M. René Chesal
Sports Equestres:	M. de Menten de Horne M. A. Sarrasin
Escrime:	M. Pierre Ferri
Football:	M. V. Granatkin M. O. Barassi M. Kaser
Gymnastique:	M. Charles Thøeni
Haltérophile:	M. Clarence Johnson
Handball:	M. Hans Baumann M. Albert Wagner M. Max Rinkerburger
Hockey sur gazon:	M. René Frank M. Albert Demaurex
Hockey sur glace:	M. John Ahaerne
Judo:	M. Risei Kano M. P. Bonet-Maury
Luge de course:	M. Bert Isatitch M. E. von Falz Fein
Lutte:	M. Ichiro Hatta M. Basil Fikioris
Natation:	M. Max Ritter M. K. Abe
Pentathlon Moderne:	M. Sven Thofelt M. Wille Grut
Patinage:	<i>Pas représenté</i>
Ski:	M. Marc Hodler Col. Robert Readhead Capit. Sigge Bergmann
Tir à l'arc:	M. Oscar Kessels M. Lars Ekregen
Tir:	M. Kurt Hasler M. Karl August Larsson
Volleyball:	M. Paul Libaud
Yachting:	M. Peter Scott S. A. R. le Prince Constantin Duc de Sparte

Annexe N° 2

ORDRE DU JOUR:

1. Souhais de bienvenue de M. Avery Brundage, président.
 2. Buts du Mouvement Olympique (circulaire N° 179).
 3. Résumé des Jeux de la XVII^e Olympiade et des VII^{es} Jeux Olympiques d'Hiver. Possibilités d'amélioration.
 4. Discussion générale sur les Jeux Régionaux.
 5. Jugement des épreuves aux Jeux Olympiques (circulaire N° 171).
 6. Limitation des inscriptions (circulaire N° 172)
 7. Rapports plus étroits avec les Comités Nationaux Olympiques.
 8. Propositions des Fédérations.
(La liste sera distribuée à Athènes.)
9. Discussion générale sur les Jeux de la XVIII^e Olympiade et les IX^e Jeux Olympiques d'Hiver.

Annexe N° 3

PROPOSITIONS DES FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

1. Association Internationale de Boxe Amateur

- a) Les problèmes techniques tels que le nombre des arbitres et juges nécessaires ainsi que le logement et le transport des officiels, aux Jeux Olympiques, sont des questions qui devraient être du ressort des fédérations internationales respectives et non du Comité Organisateur.
- b) L'Association Internationale de Boxe Amateur approuve entièrement l'opinion exprimée par le président du Comité International Olympique dans sa circulaire N° 171 du 17 novembre 1960, et pense que, vu le haut standing demandé aux juges et autres officiels, ces derniers méritent l'attention et le respect particuliers qu'ils méritent et propose qu'à l'avenir cela soit porté à la connaissance des comités organisateurs.
- c) Que le Comité International Olympique soit reconstitué afin d'y inclure, à titre de membres *ex-officio*, les présidents des fédérations internationales reconnues par lui.
- d) D'étudier la méthode à appliquer dans le partage du montant à distribuer aux fédérations internationales et provenant des comités organisateurs.

2. Fédération Internationale de Volley-Ball

- a) Que la liste des sports devant figurer au programme des Jeux Olympiques soit fixée au moins quatre ans à l'avance.
- b) D'étudier l'opportunité de la création d'une « Confédération des Fédérations Olympiques ».
- c) D'admettre le Volley-Ball féminin au programme des Jeux.

3. Fédération Internationale d'Escrime

- a) Qu'une indemnité soit versée par le Comité Organisateur des Jeux aux fédérations internationales en compensation des frais supplémentaires qui leur incombent à l'occasion des Jeux Olympiques, alors qu'elles ne peuvent pas organiser leurs propres championnats du monde dans l'année des Jeux.
- b) Chaque fédération devrait réduire le nombre de ses participants aux Jeux.

4. Fédération Equestre Internationale

- a) Rejet de la proposition de M. Bo Ekelund concernant la limitation du nombre de participants — dans certains sports — aux Jeux Olympiques.
- b) Diverses propositions techniques qui ne sont pas mentionnées ici et qui n'ont aucun intérêt pour les autres fédérations.

5. Fédération Internationale de Gymnastique

- a) De réintroduire dans l'art. 34 des Règles olympiques le texte qui y figurait et qui fut supprimé à la Session de 1959, à savoir de

pouvoir remplacer un athlète victime d'un accident ou de maladie survenu après le délai de 14 jours précédant le début des concours dans des disciplines respectives.

- b) La Fédération Internationale de Gymnastique réfute tout particulièrement les accusations suivant lesquelles des abus auraient été commis aux Jeux de Melbourne par les dirigeants de la gymnastique.
 - c) La Fédération Internationale de Gymnastique estime que les fédérations internationales devraient avoir une influence plus directe auprès du Comité Internationale Olympique, notamment en ce qui concerne le programme des concours et l'attribution des récompenses dans leur sport respectif.
6. *Union Cycliste Internationale*
- a) Maintien au programme des Jeux de l'épreuve sur route par équipes sur 100 km., outre la course individuelle.
 - b) Création d'une épreuve de poursuite individuelle de 4 km. sur piste, outre les épreuves habituelles.
7. *Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur*
Adjonction au programme des Jeux d'une épreuve de 400 m. dames et du pentathlon féminin.
8. *Fédération Internationale de Natation Amateur*
- a) Remplacement du 100 m. dos (hommes) en 200 m.
 - b) Rétablir le nombre des inscriptions à 3 au lieu de 2.
 - c) Adjonction de nouvelles épreuves:
 - « Medley » individuel 400 m. pour hommes et dames.
 - 200 m. libre pour hommes et dames.
 - 4 X 100 m. relais style libre pour hommes seulement (les équipes étant composées par des nageurs déjà inscrits dans d'autres épreuves).
 - d) Pour les épreuves de relais style libre, hommes et femmes, réduire à une unité le nombre de remplaçants, mais autoriser deux remplaçants pour les relais «Medley».
9. *Union Internationale de Pentathlon Moderne*
Réintroduction du Biathlon dans le programme des Jeux Olympiques d'Hiver. (Epreuve spéciale de Tir et Ski combinés.)
10. *Fédération Internationale d'Haltérophile et Culturiste*
- a) Que le président de la Fédération Internationale d'Haltérophile et Culturiste soit autorisé à remettre les médailles aux vainqueurs, immédiatement après chaque épreuve, au cas où aucun membre du Comité International ne serait présent.
 - b) Que des facilités soient accordées à des reporters spécialistes ne s'intéressant qu'à un sport particulier. Le sport de l'haltérophile est reporté généralement dans des revues spécialisées et rarement dans la presse.
 - c) Adjonction de deux nouvelles épreuves: catégorie à 51 kg.; catégorie à 110 kg.

11. *Fédération Internationale de Handball*

Demande que ce sport soit porté au programme des Jeux de Tokyo. Après éliminatoires, le tournoi se résumerait à 6 à 10 équipes.

12. *Fédération Internationale de Luge (Luge de course)*

- a) Que ce sport soit porté au programme des Jeux d'Hiver 1964.
 - b) Admettre des épreuves féminines.
 - c) Pour les épreuves masculines:
 - 4 inscriptions par pays (sans remplaçant)
 - 2 équipes (composée de 2 compétiteurs chacune) sans remplaçant.
- Pour les épreuves féminines:
3 dames par pays.
- (Ces propositions sont appuyées par le Comité d'Organisation des Jeux d'Innsbruck.)

Annexe N° 4

A Monsieur le Président du Comité International Olympique

Monsieur,

Les résolutions suivantes ont été votées à l'unanimité au cours d'une assemblée réunie à Athènes, le 15 juin 1961, à laquelle 22 fédérations internationales étaient représentées:

- I. Toutes les questions techniques (y compris celle du jury) concernant un sport, devraient être aux mains des fédérations internationales, mais si des consultations sont nécessaires, elles pourraient en référer au Comité International Olympique ou au Comité Organisateur des Jeux.
- II. Les fédérations internationales s'en remettent au Marquis d'Exeter et à la Commission Exécutive du Comité International Olympique pour la répartition de la somme leur revenant sur le versement de Tokyo.
- III. Quand un sport a été accepté pour la célébration d'une Olympiade par le Comité International Olympique et le Comité Organisateur, il n'en sera plus exclu par la suite.
- IV. Quand un sport aura été accepté, aucun changement dans son programme ne sera apporté sans le consentement de la fédération internationale concernée.
- V. Les membres du Comité International Olympique sont priés de réexaminer l'art. 30 des Règles olympiques, en vue de garder pour chaque célébration d'Olympiade, quand cela est possible, tous les sports actuellement reconnus comme sports olympiques.
(N. B. Cette dernière résolution a été votée par une majorité de 21 contre 1.)
- VI. Les membres du Comité International Olympique sont priés instamment de rappeler aux Comités Organisateurs que les exigences des fédérations internationales sur des questions techniques doivent être observées.

Rudyard Russell

qui a pris l'initiative de convoquer cette assemblée.

Athènes, 15 juin 1961.



Athènes 1961. Quelques délégués des fédérations internationales pendant la réunion avec la Commission Executive du Comité International Olympique.

Quelques délégués des fédérations internationales à la réunion d'Athènes.



